

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

LE MONITEUR SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lre}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir, Omnibus.
3 — 52 — — Express.
3 — 27 — — matin, Express-Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
6 — 23 — — soir, Omnibus.
9 — 28 — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Le *Moniteur* publie un rapport adressé à l'Empe-
reur par S. Exc. M. le ministre de l'agriculture, du
commerce et des travaux publics, sur la réforme du
tarif des matières premières.

Dans cet important document, le ministre démon-
tre, par l'exposé complet et lucide des faits, la né-
cessité d'une réforme qui, portant sur des matières
qui n'ont point de similaires importants en France,
ne peut que profiter dans des proportions considé-
rables à notre industrie.

La laine et le coton, d'abord soumis à un simple
droit de balance, furent frappés d'un droit de 120,
400 et 600 fr. par 100 kilogrammes à l'époque du
système du blocus continental, mais c'était là une
arme de guerre dont l'usage ne pouvait convenir en
d'autres temps.

La loi de 1816 établit un droit de balance et ce fut
en 1820, 22, 25 et 26, que ces matières premières,
désormais indispensables à la consommation fran-
çaise furent frappées d'un droit de 30 0/0 de la va-
leur.

Le gouvernement de Juillet abaissa le droit à 20
0/0. Ainsi que le dit très-bien M. le ministre, il ap-
partenait au gouvernement de l'Empereur de pour-
suivre et d'amener à fin les réformes indiquées dans la
lettre impériale. Ces réformes sont acquises aujour-
d'hui et elles ne seront pas le moindre titre de l'Em-
pire à la reconnaissance des populations.

Le traité de commerce et le budget sont les sujets
à peu près uniques des discussions anglaises et de la
polémique des journaux. Le *Times* contient sur ces
faits un article plein de sens et d'où la passion est
exclue. Le *Times*, sans s'arrêter aux contes ridicules
qui ont circulé en Angleterre ou dans les journaux
belges sur l'origine du traité, veut que l'on ne se pro-
nonce pas à la légère et que l'on fasse de cette me-
sure capitale l'objet d'une très-mûre délibération. Il
ne se prononce pas, dans cet article du moins, sur le
traité en lui-même, il demande simplement que l'acte
qui va lier les deux pays soit examiné, modifié, s'il

ya lieu, et approuvé si le parlement juge qu'il en
doive être ainsi.

L'Empereur et M. Cobden ont longtemps travaillé
et réfléchi dans les salons de Saint-Cloud; que dirait-
on si la Chambre des communes se bornait à se rail-
ler de la mesure ou à la repousser avec la pétulance
d'un enfant gâté? Ce n'est pas là la conduite que
nous lui conseillons, dit le *Times* en terminant.

Ce journal, en ce qui concerne le budget, donne
également une vive approbation aux principes dont
M. Gladstone s'est inspiré, malgré certains antécé-
dents qu'on se rappelle et avec lesquels on pense
mettre le chancelier de l'Echiquier en contradiction
avec lui-même.

Le budget est présenté en déficit de 235 millions
de francs. De plus le traité de commerce doit faire
subir aux revenus des douanes une perte de près de
30 millions, par suite de l'abolition des droits d'en-
trée sur les vins, eaux-de-vie, etc.

Si à cette perte déjà considérable on ajoute celles
qui doivent résulter de l'abolition des droits sur le
papier, sur les permis de chasse, de timbre sur les
journaux et quelques autres encore, on arrive à un
total de 312 millions de déficit.

M. Gladstone propose de combler ce vide considé-
rable en conservant pendant une année encore les
droits établis lors de la dernière guerre sur le sucre
et le thé, et qui devaient cesser d'être perçus à partir
du 1^{er} avril prochain; il propose aussi, et c'est là le
point essentiel, de porter l'impôt sur le revenu à
4 0/0, ce qui doit donner pour l'année même une
somme de 212 millions.

En résumé, M. Gladstone trouve près de 324 mil-
lions pour parer au déficit de 312 millions qu'il
constate lui-même, et le *Times* le soutient et l'en-
courage en ce qui touche particulièrement l'augmen-
tation de l'impôt sur le revenu, quoique le chancelier
se soit, à une autre époque, vivement opposé à une
mesure analogue.

Lord John Russell explique très-nettement l'état
de la question relative à l'annexion de la Savoie à la
France; il montre d'un côté les sentiments du gou-
vernement de la Reine, qui ne sont nullement con-
traires à l'annexion, à la condition que la neutralité

de la Suisse et des districts qui lui appartiennent
en vertu du traité de Vienne sera respecté; d'un au-
tre côté il prouve avec l'autorité qui convient que le
gouvernement français n'a jamais demandé ni à plus
forte raison rien exigé à ce point de vue, mais qu'on
ne saurait non plus pousser le désintéressement jus-
qu'à se refuser à accueillir les vœux de la popula-
tion savoisiennne. Lord John Russell n'a reçu d'ail-
leurs des autres puissances aucune communication à
ce sujet.

La séance du sénat belge a offert samedi un attrait
particulier. La discussion générale s'ouvrait sur le
budget des affaires étrangères pour l'exercice 1860, et
le premier orateur entendue a été M^{sr} le duc de Brabant,
fils aîné du roi Léopold. On s'attendait depuis quel-
ques jours à ce discours où l'on espérait trouver les
vues et les intentions du jeune prince en ce qui tou-
che le développement des ressources commerciales
et industrielles de la Belgique.

L'attente publique n'a point été trompée. Le jeune
prince a montré, quant au fond de ses idées des ten-
dances sagement progressives qui, en dehors de la
forme élégante et des développements heureux de
son discours, lui ont acquis cette sympathie du
peuple qui consacre si justement les saines idées et
les efforts tentés pour son bien-être moral et maté-
riel. — A. Esparbié. (*Le Pays*).

Des lettres de Vérone, du 15 février, assurent
que le général Degenfeld, supplié par un membre
du conseil municipal de calmer l'inquiétude et l'agi-
tation causées par les nombreuses arrestations opé-
rées ici tous les jours, lui répondit très-froidement:
« Ce ne sont que des mesures de précautions. » Vous
voyez, ajoutent les correspondances, ce que nos
maîtres veulent faire de nous: nous rendre *ingouver-
nables*, et nous espérons bien y réussir.

Les magistrats municipaux de Faenza, Fossignano
et Bagnara ont voté des adresses à S. Exc. le gou-
verneur, pour qu'il hâte l'annexion définitive au
royaume de Victor-Emmanuel, et remplir ainsi les
désirs si souvent et depuis si longtemps manifestés
par les populations. — Havas.

FEUILLETON

LE MAJOR AUTRICHIEN.

I.

Avec leurs dimensions arbitraires et indéfinies, les
trains des chemins de fer deviennent, par fois, une sorte
d'abrégé social; souvent ils sont le théâtre d'une des pé-
ripéties de la grande comédie humaine.

Nous ne parlons ici ni des trains de plaisir, ni des
trains de banlieue qui se recrutent de promeneurs, de
flâneurs et de curieux; ils ne traduisent qu'un change-
ment de place.

Mais quand un voyageur se dirige loin de son point de
départ, ou quand il arrive d'un pays éloigné, il est rare
que l'horizon des hypothèses ne s'étende pas avec les dis-
tances. Les touristes, les marchands, les gens d'affaires,
qui ne sont que le plaisir ou l'intérêt en marche, sont
exceptés bien entendu.

Regardez, en effet, dans les compartiments de toute
classe, provoquez un épanchement, amenez les gens sur
le terrain de leurs préoccupations, et vous aurez du mal-
heur si vous ne mettez la main sur quelque drame ou
quelque comédie domestique, ou du moins sur une aven-
ture qui vaudra certainement les fictions qu'on invente
tous les jours; car souvent la réalité vaut mieux que la
fiction.

A tout hasard, regardez. Voici, par exemple, une
jeune femme tenant dans ses bras un petit enfant au
maillot. Sa mise est celle des paysannes bourguignonnes
ou briardes.

Elle tourne le dos à Paris; sa physionomie est sou-
riante, elle guette le paysage, son cœur bat, ses yeux
semblent s'agrandir. Elle entrevoit enfin le clocher du
village! L'enfant qu'elle tient est un nourrisson qu'elle
va élever chez elle pour augmenter les ressources de son
ménage.

Si elle descend, au contraire, vers le grand caphar-
naüm, elle est pensive, préoccupée, soucieuse; quel-
quefois au fond du cœur elle emporte une tristesse qui
déborderait en larmes, si les larmes ne fournissaient un
élément de spectacle ou de curiosité qu'elle redoute de
donner à ses dépens au désœuvrement des voyageurs. La
pauvre femme! c'est son enfant qu'elle tient; ce qui
l'oblige à quitter la chaumière, l'enclos, les parents, les
amis, peut-être d'autres petits enfants, c'est le besoin.
Elle a derrière elle une famille, de vieux parents, des
nécessités qui réclament des ressources d'exception. Elle
va à Paris offrir son sein à un enfant inconnu, et quand
elle aura trouvé — où? elle ne le sait, celui qui doit
prendre le lait de la petite créature qu'elle berce mélan-
coliquement sur ses genoux, le petit déshérité reviendra
sevré de sa nourriture légitime dans les bras d'une
étrangère!

Par contre, voici un jeune homme. Il n'a pas assez
d'yeux, assez de mouvement et de paroles pour laisser
transpirer sa joie. Quelles que soient les ressources de
son intelligence ou de son savoir, il a dans sa sphère
fait le rêve d'un brillant avenir à Paris, et pour lui, se
rapprocher du lieu, c'est s'acheminer vers le but. Dieu
veuille qu'il soit exaucé!

Si nous sautons dans le train qui croise celui de cette
jeune mère et de ce jeune homme, il y aura bien quelque
mine sombre pour servir d'opposition à cette figure
qu'illumine l'espoir. Celle-là trahit la déception et le
découragement. Celui qui la porte est un vaincu de la
grande bataille livrée par l'espérance et l'illusion à la
réalité. Il revient, blessé au moral, amoindri au physi-
que, reprendre dans son pays la réalité modeste, mais
sûre, délaissée pour l'ombre chimérique.

Voici deux soldats. L'un est triste, l'autre est gai. Le
premier a vu tous ses rêves de joie, de bonheur et d'a-
mour s'évanouir sous un chiffre. Le second a vu éclore un
avenir semé de grades, et rayonner à l'horizon l'étoile de
la Légion-d'Honneur. A côté d'eux, est un vieillard pen-
sif et morne, qui va offrir son dernier morceau de pain
pour sauver l'honneur de son nom compromis par un fils.
Cette femme épanouie va assister à une réussite, à un
succès, à une joie. Cette autre, qui regarde sans voir à
travers ses larmes, obéit à l'appel d'une de ces douleurs
inconnues qu'on heurte sans en demander la cause.

Vienne, 16 février. — La *Gazette autrichienne* se dit en position d'affirmer que, contrairement aux versions des journaux étrangers, l'Autriche n'a pas encore répondu à la dépêche de M. Thouvenel concernant le règlement des affaires italiennes.

La nouvelle du prochain départ du prince Alexandre de Hesse pour la cour de Saint-Petersbourg ne semble pas se confirmer, d'après les renseignements qui parviennent à la *Gazette autrichienne*.

Marseille, 17 février. — D'après les nouvelles de Rome du 14, l'emprunt romain avait été conclu par des capitalistes belges en 3 0/0 à 56 et en 5 0/0 à 93.

Des lettres de Rome parlent de nouveau du bruit suivant lequel le gouvernement anglais aurait proposé au Saint-Siège l'établissement d'un vicariat dans les Légations, projet qui aurait été rejeté par le gouvernement pontifical, en s'appuyant sur la question de principe.

Les mêmes lettres disent qu'il serait arrivé 900 Bavaois de Trieste à Ancône et que d'autres seraient encore attendus; enfin, que les patriotes de Spolète, Pérouse, ainsi que d'autres villes de l'Ombrie, auraient envoyé 10,000 fr. à Garibaldi.

Turin, le 18 février. — Il est question de l'arrivée dans les États romains de nouveaux soldats et officiers autrichiens venus, dit-on, pour défendre le Pape.

D'après des lettres de Venise, le mouvement d'émigration continuait dans des proportions considérables.

Le Piémont complète, dit-on, ses armements. M. Farini est arrivé le 17 à Ferrare où il a été accueilli avec enthousiasme. La ville a été illuminée en son honneur.

Berne, 18 février. — M. Tourte est, dit-on, également chargé de conclure une convention avec le gouvernement sarde pour réorganiser et régler la navigation sur le lac Majeur. Il doit en outre sauvegarder les intérêts des créanciers suisses du Montelombardo-Vénitien. M. Tourte a suivi le roi à Milan.

Madrid, 17 février. — La *Gazette de Madrid* annonce que, dans une sortie, la garnison de Melilla a enlevé 200 têtes de bétail. Le gouverneur de cette ville, ayant contrevenu aux ordres du général en chef, de ne se livrer à aucune attaque, a été révoqué et doit passer devant un conseil.

Madrid, 17 février. — On assure que dans une sortie exécutée par la garnison de Melilla, il y a eu 53 hommes tués, 146 blessés et 21 perdus ou égarés.

La presse est unanime pour demander une politique extérieure énergique. — Havas.

Voici la lettre de M. le ministre des affaires étrangères à M. le duc de Grammont, ambassadeur de Sa Majesté près la cour de Rome.

Paris, 12 février.

Monsieur le duc, je vous ai fait connaître l'impression que nous a causée l'encyclique du Saint-Père aux évêques, et je ne vous ai point dissimulé le regret sincère que nous en avons ressenti. Je crois devoir aujourd'hui compléter la circulaire que j'ai adressée aux agents diplomatiques de l'Empe-

reur, sous la date du 8 de ce mois, en examinant avec vous les faits récents qui ont amené la situation actuelle dans les Légations, afin d'établir d'où vient le mal et à qui incombent les responsabilités.

Comment donc ont éclaté les événements de la Romagne et comment les choses en sont-elles venues au point où nous les voyons en ce moment? Est-ce seulement à la dernière guerre qu'il convient de faire remonter l'état des choses dans ce pays? Il m'en coûterait de m'étendre sur des détails présents à l'esprit de quiconque n'est pas entièrement étranger aux affaires de son temps, et, bien que l'encyclique nous donnât le droit de rappeler le passé et de juger, comme les grandes puissances l'ont fait dès 1831, le régime politique appliqué aux Légations, je m'abstiendrai de me placer sur ce terrain. Je me bornerai simplement à faire observer que, du jour où les Autrichiens se retiraient, les événements qui se sont accomplis après leur départ étaient certains et inévitables. Nous avons, au surplus, la conviction que le gouvernement pontifical ne serait pas fondé, à aucun point de vue, à nous reprocher d'avoir manqué à son égard de sollicitude et de prévoyance.

Au début des hostilités, la neutralité du Saint-Siège avait été proclamée et reconnue par les belligérants. Ils continuaient d'occuper les positions dont ils se trouvaient les gardiens avant la guerre. Ils renonçaient à s'y fortifier de manière à pouvoir de là se nuire l'un à l'autre. Ils semblaient, en un mot, pénétrés de cette pensée qu'au-dessus de leurs dissentiments passagers s'élevait un intérêt supérieur, également cher à tous les deux, celui du maintien de l'ordre dans les États du Saint-Père. Les garnisons de Ferrare, de Comacchio, de Bologne et d'Ancône, pouvaient, en toute sûreté, veiller au maintien de la tranquillité dans les Légations et les Marches, pendant que la garnison française y veillait à Rome. Il ne m'appartient pas d'apprécier les circonstances très-certainement impérieuses à ses yeux qui ont déterminé l'Autriche à ne plus continuer son rôle, mais j'ai le droit de rappeler que la France est restée fidèle au sien. Les troupes autrichiennes éloignées, les populations ont profité des conjonctures sans avoir besoin d'y être entraînées par aucune excitation particulière, et l'on peut dire qu'elles se sont trouvées plutôt encore qu'elles ne se sont rendues indépendantes. Voilà tout le secret du soulèvement des Romagnes.

Ce soulèvement, monsieur le duc, ne saurait donc être imputé à la France, ni autoriser un doute quelconque sur la sincérité des assurances de sympathie et de bon vouloir que l'Empereur avait données à Pie IX à l'origine de la guerre. Mais l'Empereur devait-il ne point prendre en considération les faits nouveaux qui ont surgi contrairement à ses vœux? Sa Majesté, envisageant comme Elle le devait les difficultés de la situation et jugeant cependant que la paix conclue à Villafranca pouvait produire toutes les conséquences qu'Elle en attendait, si la cour de Rome secondait ses efforts, s'adressait, de Dezenzano, au pape, le 14 juillet, pour lui en faire connaître les conditions :

« Dans ce nouvel ordre de choses, ajoutait l'Empereur, Votre Sainteté peut exercer la plus grande influence et faire cesser pour l'avenir toute cause de troubles. Qu'Elle consente ou plutôt que, de

» *motu proprio*, Elle veuille bien accorder aux Légations une administration séparée avec un gouvernement laïque nommé par Elle, mais entouré d'un conseil formé par l'élection; que cette province paye au Saint-Siège une redevance fixe, et Votre Sainteté aura assuré le repos de ses États et pourra se passer de troupes étrangères...

» Je supplie Votre Sainteté d'écouter la voix d'un fils dévoué à l'Eglise, mais qui comprend les nécessités de son époque et qui sait que la force ne suffit pas pour résoudre les questions et aplanir les difficultés...

» Je vois dans la décision de Votre Sainteté ou le germe d'un avenir de paix et de tranquillité, ou bien la continuation d'un état violent et calamiteux. »

Vous savez, monsieur le duc, que ces suggestions ne furent point accueillies. Pendant que les événements, en se succédant, multipliaient les difficultés, la cour de Rome persistait à se renfermer dans une abstention uniquement propre à aggraver un état de choses qui déjà ne pouvait plus se concilier avec son autorité sans sacrifices ou sans compensations. C'est ainsi qu'on a laissé échapper toutes les circonstances opportunes pour rattacher les Légations au Saint-Siège; c'est ainsi qu'on s'est trouvé en présence d'une éventualité que l'Empereur a vainement voulu conjurer, et que Sa Majesté a été amenée à adresser au Saint-Père la lettre du 31 décembre.

Et maintenant, je le demande, les choses s'étant passées comme je viens de le rappeler, les conseils que l'on a repoussés étaient-ils donc si étranges? Certes, la sincérité des sentiments dans lesquels ils ont été donnés est, du moins, bien démontrée. Les égards, disons mieux, le dévouement que le gouvernement impérial a montrés, en toute occasion, au chef de l'Eglise, sont un des traits dominants de l'histoire des dix années qui viennent de s'écouler. Le clergé de France sait avec quelle bienveillance et avec quelle largeur de vues le gouvernement impérial a toujours pratiqué les lois qui règlent ses rapports avec la cour de Rome. Il sait qu'il a trouvé, lui aussi, dans l'Empire un pouvoir réparateur, et que, sous cet appui tutélaire, il a repris dans la société française l'influence et l'autorité que d'autres régimes lui avaient disputées.

Ces faits seuls suffiraient pour attester de quelles dispositions le gouvernement impérial était animé à l'égard de la papauté, lors même qu'il ne lui en aurait point donné des preuves directes et incessantes. Nous ne contestons point que l'occupation de Rome, à l'époque où elle a été entreprise, n'ait été dictée par des considérations politiques en même temps que religieuses, mais qui peut nier que le gouvernement de l'Empereur n'ait été déterminé à continuer, d'année en année, les sacrifices que cette mesure impose à la France, avant tout par une sollicitude affectueuse et persévérante pour les intérêts du Saint-Siège? Qui ne reconnaît les ménagements au moyen desquels nous avons attendu ou même prévenu les inconvénients que l'occupation de Rome était de nature à entraîner, dans le fond comme dans la forme, pour la souveraineté du Saint-Père? Qui peut se refuser à voir dans cet ensemble de faits un témoignage des intentions les plus cordiales et de la volonté la plus formelle, non seulement de protéger la position personnelle

Par ses mobiles, son objet, ses conséquences prévues ou imprévues, un voyage est pour la majorité un événement, quelquefois le début, quelquefois un épisode, souvent la conclusion d'une histoire qui vaudrait un récit.

C'était la réflexion que je faisais tout haut devant un voyageur qui descendait avec moi à l'une des grandes stations des chemins de fer de l'Est, sur la ligne de Mulhouse. Mon compagnon de route était un homme de bonnes manières; la bienveillance et la placidité rehaussées par une pointe d'esprit et beaucoup de savoir caractérisaient sa conversation, et en faisaient un agréable causeur.

Après avoir écouté avec complaisance les développements de ma thèse, mon compagnon sourit; son sourire était nuancé d'un peu d'ironie.

— Je ne nie pas, dit-il, qu'il y ait du vrai, mais prenez garde d'ériger en règle ce qui n'est qu'un accident. Pour mon compte, je garantis bien que votre opinion porte à faux, et il se pourrait que, pour la plupart de nos confrères en locomotion, il en fût absolument de même.

— En êtes-vous bien sûr?

— Pour moi, jugez-en! Je viens vérifier la situation hypothécaire d'un emprunteur qui doit se trouver ce soir dans le cabinet de mon notaire.

— Soit, mais par rapport à votre emprunteur?

— Détrompez-vous encore, il n'y a là ni dot compromise, ni régime dotal à entamer pour tirer un mari de prison, ni paraphernaux à remplacer, c'est simple et vulgaire au possible. Mon homme est un industriel en voie de s'agrandir. Je veux bien être une exception quoique je ne voyage ni pour vendre, ni pour acheter, ni pour voyager, mais avouez que le hasard ne vous sert pas!

— Pour le présent, peut-être, mais les ricochets?

— A ce compte, reprit mon interlocuteur de la même voix aimable, mais légèrement sardonique, pour arriver à votre histoire par locomotion, il y a bien du temps et des vulgarités à enjamber.

— Qui sait!

— Tenez, j'y mets de la bonne volonté, si dans les conséquences directes ou indirectes de mon voyage il y a quelque fêtu à glaner, je vous l'écrirai. J'aime assez les paradoxes, et il ne tiendra pas à moi que les vôtres n'aient raison.

— Merci de la complaisance. Permettez-moi d'y compter. J'aurai toujours gagné à cela une connaissance agréable et une lettre gracieuse. Là-dessus, je quittai mon homme.

Trois jours après, un pli timbré de Paris arrivait à mon adresse. Je transcrivis son contenu :

« Monsieur, » Je suis au regret de ne pouvoir donner gain de cause à votre gageure.

» J'ai passé mon temps dans votre ville à parcourir les rues et à en voir les monuments. Je n'ai reçu aucune tuile, aucun volet sur la tête: personne n'a mis la main dans ma bourse, et je n'ai pas à vous raconter une scène des Calabres ou des Abruzzes; la police est bien faite, et les voleurs ne sont pas plus dans les rues que dans les bois. J'ai visité quelques marchands de bric-à-brac, et voici consciencieusement ce que j'ai acheté: une demi-douzaine de petits et moyens bronzes, deux Eaux-Fortes, l'une de Rembrandt, l'autre de Marc-Antoine, quelques vieilles brochures, enfin une petite miniature en médaillon, grande comme deux pièces de cinq francs, je la suppose de l'école allemande.

» Quant à mon affaire, elle est ce que je vous ai dit: une question de chiffres. Un moment, j'ai cru que la chance vous tournait; une dépêche télégraphique m'a mandé sur-le-champ à Paris... Hélas! encore il faut vous le dire, il ne s'agissait que d'une affaire en instance administrative qui tombait d'échéance; c'est bien tout. Mais croyez que s'il me survient jamais quelque chose en voyage, je ne manquerai pas de vous donner ce dédommement.

La lettre était signée Henri Haller.

J'admirai les scrupules de mon correspondant, et le sérieux qu'il accordait à une remarque d'occasion. Le lendemain j'avais tout oublié.

du Saint-Père, mais d'étendre, s'il était possible, son influence morale ?

C'est à cet ordre d'idées notamment que se rattache le concours prêté par la diplomatie française au Saint-Père, dans toutes les contrées où il y a des intérêts religieux à défendre, et que se relie, dans une large mesure, les expéditions accomplies ou entamées dans les mers de la Chine et du Japon. Et enfin, monsieur le duc, quelle meilleure preuve à fournir de cette préoccupation constante que la stipulation de Villafranca, par laquelle l'Empereur, en déferant au Saint-Père la présidence honoraire de la confédération, voulait le placer à la tête de l'Italie régénérée !

On peut déduire de cet exposé combien le gouvernement impérial eût été heureux et le serait encore, dans les conjonctures présentes, de rencontrer une combinaison capable de diminuer les embarras du Saint-Siège. Mais ici le bon vouloir de la France risqué d'échouer contre d'insurmontables difficultés.

En effet, il ne s'agit pas seulement de rendre les Légations au Pape, il faut encore trouver le moyen de les maintenir entre ses mains sans faire succéder une nouvelle occupation à une nouvelle intervention. Les événements ont assez démontré combien cette mesure serait impuissante à remédier au mal. L'opinion de l'Europe est formée sur ce point, et l'occupation, condamnée par les leçons du passé dans les Légations mêmes, est un expédient auquel personne ne pourrait plus songer à recourir, à moins de méconnaître des nécessités qui s'imposent à la sagesse et à la prévoyance de tous les gouvernements. Une telle politique est inadmissible aujourd'hui. L'autorité monarchique ni la majesté de l'Eglise n'auraient rien à y gagner; la religion et la raison se réunissent pour la repousser avec une égale énergie.

Ainsi donc, monsieur le duc, le moment était bien venu de se préoccuper de combinaisons différentes lorsque l'Empereur en a signalé la nécessité au Pape. Les intérêts les plus évidents, les considérations les plus pressantes, y conviennent la Saint-Siège. Un parti pris absolu de se refuser à reconnaître le caractère vrai de l'état des choses actuel ne ferait que l'aggraver de plus en plus et finirait par créer des impossibilités également insurmontables. Au contraire, si le Saint-Siège se décidait enfin à quitter la région religieuse, où la question n'est pas réellement placée, pour revenir sur le terrain des intérêts temporels, seuls engagés dans le débat, peut-être apporterait-il, quoiqu'il soit bien tard, un changement favorable à sa cause. Il permettrait, en tous cas, au gouvernement de l'Empereur de prêter son appui à une politique conciliante et raisonnable.

Vous êtes autorisé à donner lecture de cette dépêche au cardinal Antonelli, et à lui en laisser copie, s'il vous en exprime le désir.

Agrez, monsieur le duc, les assurances de ma haute considération.

(Moniteur.)

THOUVENEL.

On écrit de Madrid que le gouvernement de la reine Isabelle paraît incliner vers des arrangements pacifiques dans la question du Maroc.

Si nous sommes bien informés par notre corres-

pondant, l'Espagne poserait comme conditions : 1° la cession définitive du terrain conquis, ayant pour limites la Sierra des Ballones et le petit Atlas; 2° les frais de la guerre mis à la charge de l'Empereur du Maroc.

Nous n'assurions point que l'empereur du Maroc fût disposé à accepter ces conditions, dont nous ne jugeons pas la portée et les détails; mais, si les renseignements que notre correspondant nous transmet sont exacts, nous ne pouvons que féliciter le gouvernement de la reine Isabelle de la modération dont il donne de nouvelles preuves dans cette circonstance.

L'Espagne a montré à l'Europe son énergie et l'intrépidité de son armée; il ne peut lui être que plus honorable, après ce résultat important, de rester fidèle aux engagements qu'elle a pris dès le commencement de la guerre, et de ne pas s'écarter du but qu'elle s'est loyalement assigné, en circonscrivant la question dans de sages limites. — Charles Bousquet. (Le Pays).

FAITS DIVERS.

Un nouveau journal quotidien et politique a paru à Paris sous le titre : *le Monde*. Une note publiée en tête de son premier numéro indique que cette feuille servira les abonnés de *l'Univers*.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

Parmi les divers modèles d'uniformes présentés à l'approbation de Sa Majesté l'Empereur, pour la nouvelle tenue des régiments de voltigeurs de la garde impériale, voici celui qui paraît devoir être définitivement adopté :

Tunique bleu de roi, avec collet jonquille évasé par le haut, au lieu d'être agrafé jusqu'au menton. Parements de drap bleu en pointe, avec passe-poil jonquille. Cette tunique se portera par les officiers avec des aiguillettes d'or sur l'épaule droite, indépendamment des épaulettes.

La capote actuelle sera maintenue, mais aura des dimensions assez amples pour pouvoir être portée par-dessus la tunique. La veste et le pantalon du modèle actuel seront conservés. En grande tenue, ce pantalon sera garni de chaque côté d'une bande de galon d'or pour les officiers.

Le schako actuel sera remplacé par un schako de cuir noir pour les officiers comme pour la troupe. En grande tenue, ce schako sera orné d'un panache de couleur rouge et jaune, à plumes retombantes, comme celui des chasseurs à pied de la garde, et n'aura plus ni cordons ni glands en passementerie.

Le chapeau actuel en feutre sera supprimé pour la troupe et maintenu pour les officiers.

Les buffleteries blanches, croisant sur la poitrine, seront remplacées par le ceinturon de cuir noir avec porte-sabre et porte-fourreau de baïonnette également en cuir noir. Bretelle de fusil en cuir noir.

Pour les officiers, le porte-sabre en sautoir sera remplacé par un ceinturon en cuir noir verni, pour la petite tenue, et de galon d'or composé de quatre bandes séparées par trois raies de soie bleue, pour la grande tenue.

Les bretelles et les courroies du havresac, qui sont actuellement de buffle blanc, seront remplacées par des courroies et des bretelles de cuir noir. Les

tentures de cuir gaufré, de panoplies féodales et d'échantillons curieux d'ethnographie militaire. De nombreux tableaux grimpaient aux murailles, aux trumaux, aux impostes. Ça et là, sur le plancher, sur les sièges, sur les meubles, dormaient sous leur poussière ou leur patine divers objets attendant leur classification et leur enrôlement.

Une loupe à la main, le visage épanoui de cette joie tranquille que donne le bric-à-brac, M. Haller déchiffrait les lambeaux d'exergue d'un petit bronze celtique, et voyait déjà se dessiner un sens, lorsque la porte du sanctuaire, en criant sur ses gonds, vint interrompre sa traduction. Tiré de sa béatitude, le numismate s'apprêtait à gronder, mais l'auteur de l'interruption dissipa l'orage qu'il avait provoqué.

Le visiteur était une visiteuse. C'était une femme dont la brillante maturité méritait le nom de seconde jeunesse. Cheveux blonds descendant en spirales, beaux yeux bleus et limpides, figure régulière, physionomie distinguée, quelque chose d'intermédiaire entre la Parisienne et l'Allemande, en peu de mots, telle apparaissait la nouvelle venue.

C'était M^{me} Haller. — A la bonne heure ! voilà qui est gracieux, dit M. Haller à sa femme, tu viens rendre visite à mes nouveaux débarqués, ou plutôt, je devine, tu viens quêter un camée romain ou une mosaïque à mettre en bro-

bretelles seront bifurquées, pour faciliter l'enlèvement du sac ainsi que son placement sur les épaules.

Pour la troupe seulement, le col noir sera remplacé par une cravate de coton bleu-de-ciel, comme celle qui est en usage en Afrique et qui a été adoptée depuis pour les troupes en campagne. Les épaulettes actuelles (frange rouge et torsades jaunes) seront conservées.

Pour faits divers : P. Godet.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Madrid, 19 février. — Le commandant des forces navales est de retour de Tétouan à Algésiras, porteur d'instructions du général O'Donnell.

Hier, à la Bourse, on parlait du bombardement de Rabat.

Turin, 20 février. — Les dépêches de Gènes, du 20, reproduisant des nouvelles de Naples du 14, annoncent que le ministre de grâce et de justice, Gallotti, qui est mort, a été remplacé par M. Rosica. Le portefeuille de l'intérieur sera confié à M. Ajossa.

Trente mille écus ont été envoyés au commissaire de guerre, Morelli, à Trieste, pour continuer l'engagement des volontaires autrichiens. 200 sous-officiers et soldats de l'armée du général Pianelli ont été arrêtés pour cause politique et envoyés aux îles Favignana et Pantelleria. D'autres auraient été dirigés sur le château St-Elme. Quatre ambulances pour l'armée sont parties le 13. — Havas.

Nous rappelons aux personnes faibles de la poitrine l'usage du *sirop et de la pâte de Nafé de Delangrenier*; ces préparations calment la toux, fortifient la poitrine et ont une supériorité incontestable sur tous les autres pectoraux.

CHOCOLAT purgatif de DESBRIÈRE. Composé avec la magnésie pure, le meilleur des stomachiques, ce chocolat purge parfaitement; on peut le prendre sans régime et en toute saison. (On doit vérifier en achetant si chaque boîte est revêtue de la signature *Desbrière*, car il y a des imitations.)

BENZINE parfumée de THIBERGE. Cet agent chimique enlève toutes les taches sur toutes les étoffes. Dépôts chez MM. les Pharmaciens et Parfumeurs.

Marché de Saumur du 18 février.

Froment (hec. de 77 k.) 47 58	Graine de colza	20 50
2 ^e qualité, de 74 k. 16 70	— de lin	22 —
Seigle	Amandes en coques	— —
Orge	(l'hectolitre)	— —
Avoine (entrée)	— cassées (80 k)	— —
Fèves	Vin rouge des Cot.	— —
Pois blancs	compris le fût	— —
— rouges	1 ^{er} choix 1839	— —
Cire jaune (50 kil)	2 ^e — (a)	120 —
Huile de noix ordin.	3 ^e — (a)	100 —
— de chenevis	de Chinon	140 —
— de lin	de Bourgueil	140 —
Paille hors barrière	Vin blanc des Cot.	— —
Foin	1 ^{er} qualité 1839	— —
Luzerne (droits com) 58 50	2 ^e — (a)	110 —
Graine de trèfle	3 ^e — (a)	70 —
— de luzerne	ordinaire	— —

(a) Prix du commerce.

Six semaines plus tard, une nouvelle lettre de l'écriture magistrale de mon compagnon de route arrivait à mon adresse.

« Je suis de parole, disait le signataire. Mon voyage, que je m'obstinais à ranger dans la catégorie des vulgarités, a été la première étape d'un petit roman, d'une historiette, d'un drame; — Vous appellerez cela comme vous voudrez, quand vous m'aurez lu. Faites-en ce qu'il vous plaira. »

Autorisé par notre correspondant, nous mettons sa lettre en scène au lieu de la transcrire.

Depuis deux jours, M. Haller était rentré dans son petit hôtel de la rue Saint-Dominique, une longue rue presque claustrale, semée d'hôtels entrecoupés de jardins, et dont le pavé côtoie une caserne, un musée et quatre ministères. C'est presque une rue de province dans les villes de province où habitent d'anciennes familles.

L'hôtel, de proportions modestes mais calculées avec goût, débouchait sur un beau jardin qui s'étendait par un angle jusque sur la rue du Bac, dont l'activité et le mouvement contrastent avec la tranquillité de sa voisine.

M. Haller était dans son cabinet, vaste pièce, arrangée en musée, décorée de bibliothèques, de médaillers, de

che; mais, j'en suis désolé, le hasard ne t'a pas servi. Il n'alimente cette fois que mes armoires. Ton écrin aura son tour.

M^{me} Haller sourit du bout des lèvres, car sa pensée était ailleurs, comme l'attestait son visage, où se reflétait un souci.

— Ce n'est pas tout-à-fait cela, mon ami, dit-elle. Si je trouble tes occupations et déränge tes plans, c'est que j'ai besoin de causer.

— Le bric-à-brac ne m'absorbe pas au point de m'ôter l'accès de la parole, ma chère amie.

— C'est qu'il s'agit de quelque chose de sérieux.

— Eh bien ! mes vieilleries attendront. Je suis amateur, mais non pas fanatique. Assieds-toi donc... Ah ! pardon, les fauteuils sont envahis par les paperasses et les cartons, attends.

(La suite au prochain numéro.)

BOURSE DU 18 FÉVRIER.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 67 85

4 1/2 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 97 70.

BOURSE DU 20 FÉVRIER.

3 p. 0/0 baisse 05 cent. — Fermé à 67 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 97 80.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e DENIEAU, notaire
à Allonnes.

VENTE DE MEUBLES

APRÈS DÉCÈS.

On fait savoir que le dimanche vingt-six février présent mois, à l'heure de midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, à la vente publique et aux enchères, des meubles meublants, effets et objets mobiliers, dépendant des successions de M. Mathurin Moreau, et de M^{me} Marguerite Bouju, décédés, au lieu dit l'Allau, dans la commune d'Allonnes.

On vendra :

Lits garnis, armoires, tables, buffets, linge de toute sorte, batterie de cuisine; un grand nombre d'instruments aratoires, tels que charrettes à bœufs et à cheval, carriole, charrues, moulin à vanner et à blater, vin blanc et vin rouge en fûts, bois de chauffage, huit porcs, six vaches, deux bœufs et un cheval, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, et cinq centimes par franc en sus. (83)

Etude de M^e CESBRON, notaire
à Doué.

A VENDRE

De gré à gré,

Ensemble ou séparément,

1^{re} Une grande et belle MAISON, située à La Chapelle, commune de Doué.

Cette maison nouvellement construite est bien distribuée. Il en dépend de nombreuses servitudes, cours, jardin anglais, jardin potager et verger. Le tout se tient, est renfermé de murs, et contient environ un hectare cinq ares dix centiares.

2^{te} La Métairie de MACHEFER, située commune de Doué, d'une contenance totale d'environ trente-trois hectares, et composée de terres labourables et prés de bonne qualité.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M^e CESBRON, notaire à Doué.

Il y aura sécurité pour les acquéreurs et facilité pour les paiements.

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

LE PARC DE VERRYE,

Situé dans la commune de Verrye, à un myriamètre de Saumur, contenant 124 hectares 37 ares 26 centiares, divisés en 12 coupes.

Les bois-taillis et les futaies y sont d'une très-belle venue.

Ce parc, qui joint le chemin vicinal de Saumur à Verrye, est d'une exploitation facile.

S'adresser, pour le visiter, au garde, et, pour les renseignements, audit M^e LEROUX. (58)

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON, rue d'Orléans, 30, joignant le magasin de la Belle Jardinière.

S'adresser à M^{me} Pineau-Baudry, rue des Payens, 3. (44)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour, Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n° 10.

S'adresser à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36. (69)

A VENDRE

Ensemble ou séparément,

1^o UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée, comprend : Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe; à gauche de la cour un serre-bois.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison; lieux d'aisances;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle qu'occupait M. Léger, une écurie avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle remise.

2^o Une autre MAISON, joignant la précédente, et qui était occupée par M. Léger.

Cette maison se compose de 2 corps de bâtiment, avec cour entre les deux.

Le 1^{er} bâtiment, sur la rue, comprend, au rez-de-chaussée, deux pièces séparées par un corridor et un cabinet; au 1^{er} étage, deux chambres à cheminée; au 2^e, une chambre et greniers; cave et puits dans la cour.

Le 2^e bâtiment comprend, au rez-de-chaussée, une cuisine et une écurie; au premier, une chambre à cheminée avec grand cabinet de toilette; même disposition au 2^e étage. — Latrines.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (524)

MALADIES DES YEUX

ET DES PAUPIÈRES.

Pommade de la VEUVE FARNIER, DE BORDEAUX. Un siècle d'expériences favorables. — La vente en est autorisée par un décret impérial et les contre-facteurs poursuivis. Dépôts : à Saumur, chez M. PERARE; à Angers, J. PERBAULT, ph.; à Cholet, BONTEMPS aîné et BONTEMPS jeune, pharmaciens.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

UNE MAISON

AVEC ÉCURIE, REMISE ET JARDIN,

Rue du Prêche.

S'adresser à M^{me} DABURON, rue du Prêche. (537)

LA PATERNELLE,

Compagnie d'assurance contre l'incendie, représentée à Saumur, par M. PAPILLON fils, rue de l'Hôtel-Dieu, 14. (439)

Un CLERC DE NOTAIRE, ayant dix-huit mois de stage, DEMANDE UNE PLACE.

S'adresser au bureau du journal.

MONITEUR DES TRIBUNAUX

DROIT CIVIL, COMMERCIAL, ADMINISTRATIF ET CRIMINEL

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

ABONNEMENTS :

	Un an. 6 mois. 3 mois.
Paris	10 f. 5 f. 3 f. »
Départements, Corse et Algérie.....	12 6 3 50
Pays étrangers, selon le tarif postal. Plus 50 c. pour frais de recouvrement.	

Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

BUREAUX :

A PARIS, 8, RUE D'ANJOU-DAUPHINE.

Années 1856, 1857 et 1858, avec les tables.....	25 f. »
Années 1856 et 1857 prises séparément.....	14 50
Année 1858 avec sa table... La table seule, prise séparément.....	11 50 2 50

Religion.

Famille.

L'AMI DU PEUPLE

Travail.

Propriété.

JOURNAL DU DIMANCHE.

Les feuilles politiques présentent aujourd'hui le plus vif intérêt; tout le monde veut connaître les nouvelles; chacun a besoin d'un journal.

L'AMI DU PEUPLE se recommande au public par l'abondance et le choix des matériaux qu'il donne. Son format est celui du MONITEUR UNIVERSEL, et il arrive le dimanche dans toutes les communes.

Chaque numéro contient tous les événements politiques de la semaine; les *Faits officiels*; une *Chronique départementale*; des articles *Variétés*; des articles *d'Agriculture*; un *Bulletin de commerce*, très-complet; un *Feuilleton*; des *Nouvelles diverses*; en un mot tout ce qui peut contribuer à instruire et amuser le lecteur.

DOUZE ANNÉES d'existence ont consacré le succès de ce journal.

Le prix d'abonnement est de 8 fr. PAR AN pour toute la France; 4 fr. pour SIX MOIS.

Il suffit en conséquence, pour s'abonner, d'envoyer, par lettre affranchie, un bon de poste de 8 fr. pour un an, ou de 4 fr. pour 6 mois, à l'adresse de M. le Directeur de l'Ami du Peuple, rue Saint-Laud, 83, à Angers (Maine-et-Loire).

Un numéro d'essai sera envoyé à toute personne qui en fera la demande par Lettre affranchie.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

8 FR.
par an.

LA PRESSE LITTÉRAIRE

Six mois
4 fr. 50 c.
Trois mois
2 fr. 50 c.

REVUE DE LA LITTÉRATURE, DES SCIENCES ET DES ARTS

PARAISANT LES 3 ET 20 DE CHAQUE MOIS.

Bureaux à Paris, rue Saint-Honoré, 257.

La Presse Littéraire se compose de 46 pages très-grand in-4° à 5 colonnes et renferme près de 200,000 lettres ou la matière d'un demi-volume in-8°.

Chaque numéro contient deux ou trois chapitres d'un roman inédit, une ou deux nouvelles, une critique littéraire sur les publications nouvelles, des études de mœurs et des études biographiques, une revue de théâtres, des pages d'histoire empruntées aux publications les plus remarquables, des légendes, chroniques, etc. Sous le titre mélanges et nouvelles, la Presse Littéraire donne un résumé de tous les faits intéressants et curieux qui se trouvent dans les grands et petits journaux.

A côté des noms les plus aimés et les plus illustres de notre littérature contemporaine, la Presse Littéraire consacre une partie de ses colonnes à la publication de traductions des meilleurs romans étrangers. Au nombre de ces romans publiés, nous citerons Shirley et Agnès Grey, par CURRER BELL; Evelyn Forester, par Miss MARGUERITE POWER; Crichton et la Fille de l'Avare, par HARRISON AINSWORTH, etc.

L'abonnement part du 1^{er} de chaque mois.

PRIME ACCORDÉE AUX NOUVEAUX ABONNÉS.

Toute personne qui s'abonne pour un an, reçoit immédiatement, franco : Crichton, roman historique, par HARRISON AINSWORTH, 2 volumes, et Evelyn Forester, Histoire d'une Femme, par Miss MARGUERITE POWER, 2 volumes.

Les abonnés de six mois reçoivent le dernier de ces ouvrages.

On s'abonne en adressant un mandat sur la poste, ou par l'entremise des libraires, des chemins de fer, des directeurs de poste et des messageries. (Les lettres non affranchies sont refusées.)

Certifié par l'imprimeur soussigné,

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le